



Parcoursup : plus de 10 000 candidats ont saisi le recteur de leur académie faute de place

Contrairement aux prévisions, les résultats du bac, publiés vendredi 6 juillet, n'ont pas fait beaucoup diminuer les files d'attente sur Parcoursup. Lundi 9 juillet, les candidats n'ayant reçu que des « non » ou en liste d'attente pour tous leurs vœux sont encore au nombre de 137 135, ce qui signifie que seuls 5 500 bacheliers sont sortis de cette catégorie en trois jours.

L'appel d'air a donc été modeste. Au total, 674 915 candidats ont désormais reçu au moins une proposition, et parmi eux, 408 585 ont accepté définitivement une affectation (en ne conservant aucun vœu où ils étaient « en attente de place »), soit 10 327 candidats de plus que le 6 juillet. Quant au nombre de candidats qui ont quitté la plate-forme, il atteint 18 286, soit près de 6 000 de plus que le jour des résultats du bac.

Lire aussi : Parcoursup : à l'heure des résultats du bac, 18 % d'élèves sans proposition d'orientation

Droit de saisine élargi

Alors que l'heure n'est pas encore au dénouement — le processus d'affectation sur Parcoursup court jusqu'en septembre —, deux dispositifs pourraient néanmoins accélérer les choses : d'une part, les candidats restés en attente pour tous leurs vœux et ayant obtenu leur bac (le 6 juillet ou à l'issue des rattrapages) ont pu commencer à saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur de leur académie afin qu'elle les accompagne et leur fasse une proposition d'affectation. Une telle saisine était auparavant réservée aux candidats n'ayant reçu que des réponses négatives (c'est-à-dire ceux qui avaient uniquement fait des demandes dans des formations sélectives, sans obtenir une seule réponse positive).

Les candidats désormais concernés ont reçu un message et une notification leur signalant cette possibilité, et plus de 5 000 d'entre eux ont saisi le recteur depuis. Le nombre de saisines a ainsi plus que doublé en trois jours, passant de 4 957 saisines à 10 105.

Dispositif « meilleur bachelier » étendu

D'autre part, les recteurs ont aussi à gérer un autre flux : celui des « meilleurs bacheliers », qui ont obtenu une mention et qui figurent parmi les 10 % d'élèves ayant obtenu la moyenne la plus élevée de leur série ou spécialité du baccalauréat dans leur lycée.

Lire aussi : Résultats bac 2018 : le dispositif « Meilleurs bacheliers » permet d'obtenir une place sur Parcoursup

Comme le dit un décret du 29 juin, la version 2018 de ce dispositif prévoit de faire bénéficier ces élèves brillants d'un accès prioritaire à des formations sélectives, mais aussi désormais, à des formations non sélectives dispensées par les établissements publics, à condition qu'ils y aient formulé et maintenu un vœu où ils étaient « en attente d'une place ».

La liste des meilleurs bacheliers a été arrêtée par le recteur d'académie après les résultats du premier groupe d'épreuves du baccalauréat, vendredi 6 juillet. Les candidats concernés ont ainsi pu remonter en tête de liste d'attente des formations concernées sur Parcoursup, dès samedi 7 juillet, voire obtenir une proposition de place depuis.

Le nombre de places réservées dans le cadre de ce dispositif n'est pas précisé. Le décret rappelle

prudemment que pour fixer ce quota, le recteur « tient compte de la capacité d'accueil de la formation ».

Interrogé le 22 juin par Le Monde, Philippe Vincent, secrétaire général du syndicat majoritaire chez les chefs d'établissement SNPDEN-UNSA, rappelait qu'au moment de la publication des résultats du bac, « le recrutement des établissements est généralement bouclé » et qu'il était « difficile de générer des places à ce moment-là ».

Lire aussi : Parcoursup 2018 : calendrier, délais et dates limites de réponses